



Information aux travailleurs

Comme vous l'avez sûrement lu sur l'intranet, le Collège de la commune de Saint-Gilles propose aux travailleurs de faire un arrêt de travail symbolique ce jeudi 21 novembre de 14h à 16h sur leur lieu de travail, en soutien aux revendications des travailleurs pour la revalorisation salariale.

La commune a demandé aux 3 organisations syndicales de se joindre à leur proposition d'arrêt de travail symbolique.

Mais pour le front commun syndical de Saint-Gilles, le meilleur moyen de montrer le soutien de la commune envers les revendications des travailleurs, c'est de ne pas enlever les heures de salaires des arrêts de travail du mois d'octobre aux travailleurs qui y ont participé; et à cette condition-là, nous aurions pu y participer.

Nous leur avons fait part de notre position le 13 novembre dernier mais la commune n'a rien répondu, ce qui veut dire qu'elle ne soutient pas réellement sur le terrain la lutte des travailleurs pour des augmentations de salaires.

De plus, un arrêt de travail qui se passe sur son lieu de travail, sans rassemblement des travailleurs, n'a pas beaucoup de sens.

Il est clair pour le front commun syndical de Saint-Gilles que cet arrêt de travail symbolique voulu par le Collège ne représente rien d'autre qu'une opération de communication... à vous de juger.

C'est pourquoi, nous vous incitons à ne pas y adhérer.

Nous vous informerons des suites de ce dossier et de la situation des négociations avec les Ministres de la Région bruxelloise via une assemblée dans les prochains jours.

Sachez toutefois que plusieurs actions sont prévues dans les prochaines semaines pour maintenir la pression sur le gouvernement bruxellois.

Ci-dessous vous pouvez lire la réponse du front commun syndical de Saint-Gilles envoyée le 13/11/2019 à l'échevine du personnel, Cathy Marcus.

STOP AUX BAS SALAIRES ! ON LACHE RIEN !

"Bonjour Madame Marcus,

Suite à votre proposition émise lors du CPN du 5 novembre passé par rapport à la motion de soutien du conseil communal envers les revendications des travailleurs et du front commun syndical concernant la revalorisation salariale, le front commun syndical de Saint-Gilles est disposé à organiser un arrêt de travail le 21/11 avec vous moyennant la garantie écrite de votre part que les heures de salaires des 5 arrêts de travail lors des mardis d'octobre ne seront pas décomptées du salaires (ni des congés bien sûr) des travailleurs y ayant participé. Comme nous vous l'avions indiqué lors de ce même CPN, nous pensons en effet que ce serait la meilleure façon de montrer votre soutien aux revendications des travailleurs, comme cela s'est fait dans d'autres communes d'ailleurs.

Nous vous demandons également si la direction du cpas compte s'allier à votre proposition ou pas dans les mêmes conditions.

Cordialement, "

**Pour le Front commun syndical,
Aziz Dahmane, CSC
Nathalie Leloup, CGSP**